

Année pastorale

Version octobre 2018

AnPast_Descriptif Page 1 sur 3

1. Introduction

- Voulue par les évêques de Suisse romande et placée sous la responsabilité de la Conférence des Ordinaires romands (COR), l'Année pastorale (AP) est une offre du Centre catholique romand de formations en Eglise (CCRFE).
- L'Année pastorale est destinée aux séminaristes et candidat-e-s assistant-e-s pastoraux/pastorales parvenus au terme de leur formation universitaire ainsi qu' aux agents pastoraux nouvellement arrivés dans un diocèse romand. Cette année de stage fait donc partie intégrante de la formation des candidats au sacerdoce ou à un engagement comme assistant-e-s pastoraux/pastorales dans un diocèse de Suisse romande.
- Cette année de formation pratique se déroule selon trois modalités :
 - Le stage pastorale en paroisse, sous la responsabilité d'un praticien formateur. Ce stage concerne l'ensemble de l'activité pastorale et est évalué par le rapport de stage (cf. point 3).
 - o Un programme de journées et de sessions organisées par le CCRFE, partiellement communes au programme de 3^{ème} année de la FAP (en moyenne 27 journées, soit 189 h.)
 - Des stages d'immersion dans des réalités pastorales autres que paroissiales (pastorale de la santé, EMS, aumônerie de prison, diaconie, pastorale de rue, pastorale jeunesse, pastorale spécialisée, etc.), à définir selon les expériences des candidats. Ces stages sont suivis d'une journée de relecture de l'expérience (en moyenne 13 journées, soit environ 91h.).
- Les buts de l'Année pastorale sont les suivants :
 - o Initier le stagiaire au ministère pastoral, particulièrement paroissial;
 - Permettre au stagiaire de réaliser ses premières expériences pastorales avec un accompagnement adéquat;
 - Permettre au stagiaire de relire ses expériences, de les analyser et de les approfondir;
 - Permettre au stagiaire d'acquérir ainsi progressivement les compétences et les aptitudes requises pour exercer son futur ministère.
- Le caractère probatoire que peut revêtir l'année pastorale (notamment pour les candidats nouvellement arrivés ou pour les étudiants universitaires qui n'auraient pas participé aux années obligatoires de l'accompagnement des étudiants proposé par le CCRFE par exemple) est laissé à la responsabilité des Vicariats et des Séminaires.

2. Rôle praticien formateur (PF)

- La première tâche du PF est d'initier son agent pastoral en formation aux différents domaines qui constituent le ministère, principalement paroissial, de la façon aussi vaste et complète que possible. A cette fin, il veillera à ce que le stagiaire :
 - o puisse se faire une idée d'ensemble du ministère paroissial dans sa diversité : annonce de la Parole et catéchèse, liturgie et pastorale des sacrements,

- diaconie, relation pastorale individuelle et animation de groupes, structures de décision, de collaboration et d'administration de la paroisse ;
- o prenne dans le ministère une place de plus en plus active et responsable en observant les étapes suivantes: dans un premier temps, voir dans un deuxième temps, prendre des responsabilités avec accompagnement dans un troisième temps, assumer de manière autonome certaines responsabilités.
- La seconde tâche du PF est d'apprécier les aptitudes pastorales de son stagiaire, de se faire une idée concrète et fondée de ses compétences et de ses marges de progression, et d'évaluer son développement pendant le stage. A cette fin, il lui est demandé d'entretenir un contact étroit et un suivi régulier avec son stagiaire. Lors des ces entretiens, le PF communiquera ses observations, donnera son appréciation et nommera les points qui font éventuellement difficulté.
- Dans l'exercice de cette double responsabilité, le PF sera appelé à être un bon coordinateur et un véritable pédagogue, une personne de discernement qui communique avec franchise et bienveillance son appréciation au stagiaire et aux différents responsables du stage (responsables diocésains et responsables du CCRFE). Il sera aussi celui qui, dans le partage quotidien et dans la prière, aidera à discerner et à confirmer ce à quoi le Seigneur appelle le stagiaire qui lui est confié.

3. Documents et visites

- Afin de permettre une bonne progression dans le stage, il est souhaitable que les domaines d'activité et le degré d'implication et de responsabilité du stagiaire soient définis et précisés dès le début du stage, et qu'un cahier des charges soit établi. Ce cahier des charges sera communiqué en deux exemplaires, aux responsables diocésains respectifs ainsi qu'aux responsables du CCRFE, et présenté lors de la journée d'introduction. Il va de soi que le PF pourra déléguer certains points du cahier des charges à d'autres personnes portant une responsabilité dans la paroisse ou le service pastoral concerné (par exemple responsable en catéchèse, animateur de jeunesse, etc).
- Le rapport final du stage sera remis par les stagiaires et les PF au plus tard pour le 1^{er} avril, en deux exemplaires (secrétariat du CCRFE d'une part, et responsable diocésain concerné d'autre part).
- Avant la remise du rapport final, le responsable diocésain désigné effectuera deux visites chez son stagiaire, en présence du PF: la première avant Noël, et la seconde en mars. En outre, le PF et le stagiaire pourront en tout temps faire appel à ce responsable diocésain ainsi qu'aux responsables du CCRFE.

Fribourg, le 17 mai 2016/CCRFE (adapté en octobre 2018)